



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Dijon, le 16 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

-

Fièvre catarrhale ovine : Eric DELZANT, préfet de la région Bourgogne, réunit les professionnels des filières impactées par la crise sanitaire

-

Suite au Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) qui s'est tenu le 13 octobre 2015, le préfet de la région Bourgogne a souhaité dès le lendemain, réunir les professionnels des filières animales concernés par la crise sanitaire, afin de faire un point sur la situation sanitaire nationale et régionale, les informer sur les mesures examinées en CNOPSAV et recueillir leurs observations dans l'objectif d'en faire part à la Direction générale de l'Alimentation.

Dans ce contexte, le ministre de l'agriculture a validé les propositions suivantes, reprises dans l'arrêté du 15 octobre 2015, à savoir :

- la fusion des zones de protection et de surveillance actuellement définies, lesquelles impactent les quatre départements de la région Bourgogne afin de n'avoir qu'une zone réglementée et d'y permettre ainsi tous les mouvements d'animaux,
- la levée des arrêtés portant déclaration d'infection, soit lorsque tous les animaux du troupeau sont immunisés si la vaccination a été mise en oeuvre, soit, en l'absence de vaccination, à l'arrêt de la circulation virale dans l'exploitation.

La stratégie vaccinale établie depuis quelques semaines est poursuivie avec l'objectif de vacciner en priorité les animaux destinés aux échanges européens et à l'export vers les pays tiers ou les animaux impliqués dans la sélection des races.

Les décisions quant aux mouvements d'animaux de la zone réglementée vers la zone indemne sont en cours de finalisation. Dans l'attente des allègements qui pourraient être permis suite à déclaration d'entrée dans la période d'inactivité vectorielle, l'urgence à faciliter ces mouvements a été entendue et a fait l'objet d'une information auprès des instances nationales.

Enfin, la réponse aux besoins régionaux en matière de doses vaccinales liées à la future stratégie adoptée, fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'administration.

Par ailleurs, il a été rappelé les mesures qui ont pu d'ores et déjà aboutir avec la signature d'un protocole avec l'Espagne pour les échanges d'animaux, les négociations en cours avec l'Italie qui permettront d'exporter des animaux vaccinés 10 jours après la seconde injection au lieu de 60 jours prévus par la réglementation européenne et la poursuite des négociations bilatérales avec les pays tiers importateurs de ruminants français tels que la Turquie et l'Algérie.

A la suite de cette 2^{ème} réunion de concertation régionale, Eric DELZANT s'est engagé à poursuivre régulièrement ces échanges avec les professionnels, afin d'assurer le suivi opérationnel de la mise en oeuvre des mesures nationales au plus près du terrain, de recueillir les attentes et de s'en faire le relais au niveau des instances nationales.